

Revue de presse

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **34 (1997)**

Heft 1302

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Scénarios pour une réforme de l'USS

L'USS a décidé de moderniser et de réformer la structure des organisations syndicales, en vue d'en faire « un organisme faitier porté par des organisations membres combattives, indépendantes, mais étroitement liées entre elles ». Présentation des différents scénarios et d'un entretien avec Daniel Nordman, membre du groupe de coordination et secrétaire de l'USS.

Plusieurs scénarios de réforme concernent d'une part les fédérations de l'USS et d'autre part les unions syndicales cantonales. Commençons par les fédérations de l'USS: quel est le scénario le mieux adapté?

Pour avoir des syndicats de l'USS plus puissants et efficaces et une USS plus forte, je pense que seul le but ambitieux de la «Confédération» ou, si cette réforme devait prendre un tour plus pragmatique, celui de la «Coopération à géométrie variable», entre en ligne de compte. Les autres possibilités sont dangereuses. La «Constitution de blocs» serait mortelle, car elle paralyserait les fédérations et l'USS. Et l'«Organisation unitaire» est un produit de pure fantaisie.

Les trente dernières années, il est apparu que les réformes de l'USS que l'on voulait introduire depuis le haut se sont ensablées. Pourquoi en serait-il autrement aujourd'hui?

Dans les années soixante-dix, les projets de réforme étaient purement théoriques. Ils étaient esquissés autour du tapis vert; ensuite, ils auraient dû être «enrobés» de la réalité. Dans les années quatre-vingt, la situation était marquée par des tendances à la paralysie des blocs. Cela fit obstacle à une réforme commune. Les modèles auxquels j'accorde aujourd'hui ma préférence sont discutés au quotidien par toutes les fédérations et on commence à en amorcer la mise en œuvre. La tâche qui nous incombe désormais est de savoir comment réunir ces amorces dans le cadre de l'USS. Il faut également clarifier la manière dont l'USS doit se modifier pour se renforcer en harmonie avec ces réformes. Premièrement la réforme est beaucoup plus proche des développements déjà entamés. Deuxièmement, étant donné le recul des effectifs et le renforcement, dû à la crise, des exigences qui leur sont posées, les syndicats subissent une pression qui les pousse à coopérer plus étroitement et à s'imposer des changements. Si nous voulons rester à la hauteur de nos objectifs de plus de démocratie et d'un meilleur niveau de

vie pour tout le monde, alors ces changements sont nécessaires. Et la situation dans les syndicats et le cadre social se sont modifiés. Ils permettent, ou plutôt: ils imposent une telle réforme.

Vous espérez donc que les syndicats, une fois réformés de la sorte, deviendront plus efficaces. Deviendront-ils pour autant plus attrayants pour pouvoir attirer de nouveaux membres?

Aujourd'hui, les gens formulent des exigences plus grandes à l'égard des différentes fédérations syndicales. Si désormais celles-ci collaborent plus, si chaque fédération fait aussi pour d'autres fédérations ce qu'elle sait particulièrement bien faire, en matière de

services, de discussions avec les patrons, de conseils juridiques, etc., alors la compétence syndicale, dans l'ensemble, augmentera. L'efficacité, la puissance, ainsi augmentée contribuera tout à fait à accroître également le caractère attractif des syndicats.

Cette réforme repose aussi sur un deuxième pilier: les unions syndicales cantonales. À ce sujet, vous avez développé trois scénarios de réforme. Une préférence se dessine-t-elle pour l'un ou l'autre?

J'estime que l'intégration totale des unions cantonales dans l'USS est nécessaire et constitue la condition du renforcement des syndicats. Le statu quo serait dangereux. Une intégration des unions cantonales dans les fédérations serait une solution guère satisfaisante.

Vu sous un angle historique, ce serait là une importante césure. Y a-t-il des signaux qui font apparaître que les fédérations vont suivre?

Jusqu'à aujourd'hui, nous avons sous-estimé la dimension cantonale. Pour pouvoir renforcer l'ensemble du mouvement syndical, il faut aussi renforcer les unions syndicales cantonales. Presque toutes les revendications que nous réalisons au niveau national sont mises en œuvre dans les cantons. Cela commence par la politique fiscale pour aller jusqu'à la politique de formation professionnelle, en passant par l'assurance chômage et la politique sociale. À l'heure actuelle, les fédérations et leurs sections consacrent déjà près de 1,7 million de francs par an aux unions syndicales cantonales. Les efforts déployés sur le plan cantonal doivent être mieux coordonnés avec ceux entrepris sur le plan national. C'est la seule manière d'agir si l'on veut que la mobilisation des unions enregistre de meilleurs résultats politiques. Les fédérations peuvent être convaincues de cette nécessité, même si la discussion présente encore certains obstacles à franchir.

Service de presse de l'USS, avril 1997

Cinq scénarios

- Scénario «Tendance». Les syndicats entament une coopération ou fusionnent, tel le futur syndicat des médias. Le processus a le défaut d'être lent et peu coordonné.

- Scénario «Constitution de blocs». Ce nouveau visage de l'action syndicale pourrait se développer avec trois grandes forces: le SIB, la FTMH, et le syndicat des services publics.

- Scénario «Organisation unitaire». Variante ultime: toutes les fédérations se dissoudraient dans une organisation unique.

- Scénario «Confédération». Imagine d'organiser de même manière et dans une même organisation des domaines concernant plusieurs branches: les services et les activités de politique syndicale. Cependant, les organisations de branche conservent un «certain» autonomie.

- Scénario «Coopération à géométrie variable». Il prévoit d'accroître la coopération, essaie de l'accélérer et de rendre plus perméables les activités syndicales interbranches.